

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation d'une étude d'impact**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration		
Date de réception 03. 11. 2015	Dossier complet le 13. 01. 2016.	N° d'enregistrement F0931SP0220.

1. Intitulé du projet

Réalisation d'une section de la Route des Balcons d'Azur (RBA) sur la commune de Peymeinade.

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

conseil général des Alpes-Maritimes

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Monsieur Eric CIOTTI, président du conseil général

RCS / SIRET

2 20 60 01 9 00 0 1 6

Forme juridique

collectivité territoriale

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

**3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et
dimensionnement correspondant du projet**

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
INFRASTRUCTURE DE TRANSPORT 6e § : infrastructure routière réalisation d'une route infé- -rieure à 3 km	Aménagement d'une piste cyclable de 0.5 km de long et de 4 m de large sur une voie existante empruntée par des piétons et des cycles VTT.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Création d'une piste cyclable à destination touristique et familiale, sur une structure existante de
délaiés de voie ferrée.

Le cheminement sera réalisé avec une technique de traitement des matériaux en place avec
un liant hydraulique.

4.2 Objectifs du projet

Le projet a pour but d'établir localement la continuité du cheminement cyclable existant et d'améliorer le maillage mode doux de la commune.

Par ailleurs cette portion s'insère dans le projet de Route des balcons d'Azur, cheminement cyclotouristique majeur pour le département, inscrit aux schémas cyclables départemental et régional.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Pour la phase de réalisation:

Le cheminement cyclable sera de 4 m de largeur roulante.

Cette section est un délaissé d'une ancienne voie ferrée appartenant à l'Etat (France Domaine), sous gestion communale.

Les travaux nécessiteront de reprendre l'assise de roulement afin de la rendre accessible à tous les types de vélos et de revoir l'évacuation des eaux.

Les travaux seront réalisés selon une technique de traitement des matériaux du site, pour préserver les ressources naturelles, éviter les rejets et les excédents de matériaux et limiter ainsi les déplacements de poids lourds.

Le délai de réalisation des travaux n'excédera pas 3 semaines.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Cette piste, actuellement revêtue de cailloux, est déjà empruntée par des VTT.

L'aménagement permettra la fréquentation des vélos loisirs, famille et vélos de ville.

En phase d'exploitation, la commune entretiendra l'aménagement cyclable.

Une signalétique directionnelle est déjà en place.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Une procédure de déclaration de projet (L 126-1 du code de l'environnement) dans l'hypothèse ou l'analyse du cas par cas conclurait à la nécessité d'une étude d'impact.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Procédure de déclaration de projet (L 126-1 du code de l'environnement)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Piste de 4 m de large et de 0.5 km de long. 2000 m ² de surface travaillée.	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

secteur Boutiny, entre la
RD 2562 et la RD 113.
commune de Peymeinade
06530

Coordonnées géographiques¹

Long. 43° 42' 01" 13 Lat. 6 ° 50' 50" 81

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. 43° 38' 44" 01 Lat. 6 ° 53' 26" 29

Point d'arrivée : Long. 43° 38' 46" 00 Lat. 6 ° 53' 07" 17

Communes traversées :

Peymeinade uniquement

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☒ Non ☐

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui ☐ Non ☒

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui ☐ Non ☒

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

La zone où doit se dérouler le projet est classée zone NA (urbanisation future organisée) : « secteur NAb d'urbanisation future destiné à recevoir des habitations futures, commerces de détail, bureaux et équipements collectifs. » ainsi qu'en zone Nb : "zone naturelle peu équipée, pouvant admettre, sous certaine condition, un habitat individuel"

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui ☒ Non ☐

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

POS approuvé-PLU en cours d'élaboration depuis 2008

titre III les zones naturelles Na du POS

titre III les zones naturelles Nb du POS

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui ☐ Non ☒

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
en zone de montagne ?	☒	☐	
sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	☐	☒	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	POS approuvé le 31-03-1983 PPRIF approuvé le 23-12-1998
dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	☐	☒	
dans un site inscrit ou classé ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	☐	☒	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	- aménagement sur 0.5 km d'une voie existante en piste cyclable de 4 m de large par traitement du sol en place au liant hydraulique
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	en zone de montagne: sans incidence

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	La voie existante ne sera pas élargie pour la réalisation de la piste cyclable. ce chemin permet le passage des engins de travaux sans élargissement. Aucun défrichement ni abattage d'arbres n'est prévu. Une procédure d'autorisation de défrichement est donc sans objet. un simple débroussaillage sera réalisé
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐ ☐	☒ ☒	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	☒	☐	oui, en phase de travaux pendant la durée du chantier non, en phase d'exploitation
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☒	☐	oui, en phase travaux, mais durée inférieure à 3 semaines
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	oui, en phase travaux (engins de chantier), mais durée inférieure à 3 semaines
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	☒	☐	oui, en phase travaux (engins de chantier), mais durée inférieure à 3 semaines
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Le traitement de la voie existante utilise principalement de la chaux et de l'eau. Pas de rejets hydrauliques ou d'écoulements. Le traitement se faisant soit à la teneur hydrique du matériaux en place soit à l'humidifiant très modérément.
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	Pendant la phase chantier, des mesures visant à réduire les risques de pollution seront prises telles que la vérification des engins de chantier. Pas de stockage d'engin, ni de produit polluant sur site.
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui ☐

Non ☒

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐

Non ☒

Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Ce projet ne nécessite pas d'Étude d'Impact, car:

- l'emprise du cheminement existe à 100 % et est déjà fréquentée par des vélos et notamment des VTT.
- les travaux envisagés sont de faible importance (2 semaines de travaux environ). Ils consistent uniquement en un compactage et une amélioration de la couche de roulement.
- absence d'affouillement, léger débroussaillage.
- le petit caniveau latéral servant de réceptacle à l'écoulement naturel de la plateforme sera remis en état (curage).
- La technique utilisée est respectueuse de l'environnement (sans apport de matériaux et sans produits issus de la filière hydrocarbure)
- équilibre des déblais et des remblais
- faible impact en phase d'exploitation
- destiné à favoriser l'utilisation des modes doux

L'incidence du projet de cheminement cyclable n'a aucun impact, ni même sur le stationnement dans la commune.

